

## MOIS DE JANVIER

### *Consacré à Jésus Enfant*

Apostolat de la Prière, intention pour l'évangélisation

\* \* \* \* \*

Pour les jeunes, en particulier ceux d'Amérique Latine, afin qu'à l'exemple de Marie ils répondent à l'appel du Seigneur pour communiquer au monde la Joie de l'Évangile.

*La veille au soir, lire un article de la Règle de Vie,  
et le matin, la pensée du Fondateur.*

#### **Janvier : Soucis quotidiens du Vicaire capitulaire. Du colonel au Préfet et jusqu'au Ministre de l'Intérieur, querelle autour d'une messe militaire.**

Les embarras du Vicaire capitulaire sont de tous ordres et il lui faut intervenir à de nombreuses reprises pour satisfaire le Colonel de la Légion qui entend obtenir une messe pour sa troupe le dimanche, à midi, dans la Cathédrale. « Pour des raisons d'ordre public », la messe de midi le dimanche avait été supprimée depuis dix mois avant l'arrivée du nouveau colonel. Deux premiers billets du 16 janvier (matin et soir) signifient au Colonel qu'on est tout disposé à satisfaire sa demande et qu'en l'absence d'aumônier militaire attiré, le Vicaire capitulaire lui a trouvé un prêtre disponible pour célébrer la messe à midi dans la chapelle du Collège. Le Colonel refuse cette proposition. Dans la matinée du dimanche 17 janvier, l'abbé Jean reprend la plume pour rappeler au Colonel qu'« aucune loi, aucune ordonnance ne nous assujettit à donner aux troupes une messe particulière



et n'attribue aux Chefs militaires le droit de fixer l'heure et le lieu où elle serait dite » et qu'il regrette la décision prise.

Le différend remonte jusqu'au Préfet, car le mardi 19 janvier, le vicaire capitulaire reprend la plume pour justifier la décision qui était de sa compétence. Le 17 mars, revenant sur cette affaire qui est remontée jusqu'à Paris, le Père de la Mennais fait savoir au Ministre de l'Intérieur qu'en la circonstance, il n'a eu que le souci de faire respecter le droit et les lois de l'Église et que l'intervention du Préfet a été bénéfique. Un mot adressé au colonel le 29 septembre montre que les choses sont alors bien apaisées.

(Cf CGII, L846, 847, 848, L852, L864, L915). Voir aussi la lettre du 2 février à M. Querret (L852) où le Père fait allusion, non sans ironie, à la « querelle rouge » qu'il a eue avec les militaires.

*200*  
La Mennais 2019  
Une nouvelle page